

Agissons ensemble pour la sécurité routière dans la Manche

EDITO

32 morts et plus de 500 blessés en 2022 sur les routes de la Manche : ce constat place la sécurité routière comme un enjeu de premier plan dans le département.

Pour y répondre, l'État s'engage pleinement au quotidien par l'action combinée des forces de sécurité intérieure, de la coordination sécurité routière et des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Cette mobilisation contribue à faire évoluer les pratiques et à améliorer les comportements sur la route.

Pour vous accompagner dans vos missions en tant qu'IDSR, nous avons conçu ce memento. Nous espérons qu'il vous permettra de consolider vos connaissances et ainsi d'alimenter le discours de prévention que vous portez auprès du public.

Bien sûr, nous ne pouvons pas traiter en quelques pages l'ensemble des éléments concernant la sécurité routière. C'est pourquoi nous vous invitons à compléter ce contenu, lorsque vous en estimez le besoin, avec les ressources mises à votre disposition sur le site internet de la sécurité routière : www.securite-routiere.gouv.fr

Votre démarche bénévole est un acte citoyen contribuant à la lutte contre l'insécurité routière.

Merci encore pour votre engagement!

Stéphanie PETITJEAN,

directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière

Anaïs KOELZ,

coordinatrice sécurité routière

SOMMAIRE

- L'accidentalité
- La politique locale de sécurité routière
- Les conduites à risques
 - Alcool et conduite
 - Stupéfiants et conduite
 - Vitesse
 - · Le téléphone au volant
 - La ceinture de sécurité
- Le risque routier professionnel
- Les déplacements doux
 - Les piétons
 - Les cyclistes
 - Les trottinettes électriques et EDPM
 - La visibilité
 - Les angles morts
- Les deux-roues motorisés
- Santé et conduite
- L'apprentissage anticipé de la conduite
- La sécurité routière à l'école
- Les radars
- Ressources

LA POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DGO: fixer les enjeux prioritaires

Le document général d'orientations (DGO) 2023-2027 est le fruit d'un large travail de réflexion et de concertation mené par les services de l'État, les principales collectivités du département de la Manche, les associations œuvrant dans ce domaine et les assureurs sociaux du risque routier professionnel.

Il constitue un cadre stratégique guidant les actions en faveur de la réduction de l'accidentalité routière sur une période de 5 ans.

Les enjeux suivants ont été définis pour le département de la Manche :



PDASR: soutenir les actions de prévention

Afin de mobiliser les acteurs locaux et les citoyens, soutenir leurs initiatives et développer la sensibilisation à tous les âges de la vie, l'État finance chaque année un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). Il est axé autour des 4 enjeux prioritaires déterminés dans le DGO.

L'appel à projets soutient les projets visant à la pédagogie, la sensibilisation, l'éducation ou la communication. Les actions innovantes sont à privilégier et seront retenues en priorité.

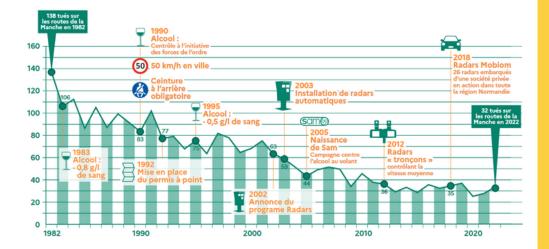
L'ACCIDENTALITÉ

Accidentalité 2022 en France

3 550 personnes sont décédées en 2022 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer. Ce bilan est supérieur de +1,5 % par rapport à 2019 et de +10,3 % par rapport à 2021.

237 000 personnes ont été blessées en 2022 sur les routes de France métropolitaine, dont 16 000 gravement.

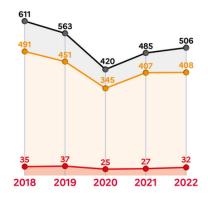
Accidentalité dans la Manche



Blessé: victime ayant fait l'objet de soins médicaux.

Accident corporel: accident de la circulation routière survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule et ayant provoqué au moins une victime.

Tué: personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.



L'ACCIDENTALITÉ

Les facteurs principaux

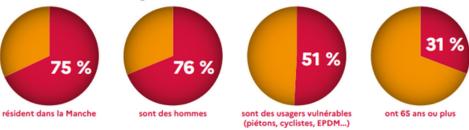
Principales causes d'accidents mortels dans la Manche entre 2018 et 2022 :

• Vitesse excessive ou inadaptée : 26%

Usager alcoolisé : 26%Refus de priorité : 17%

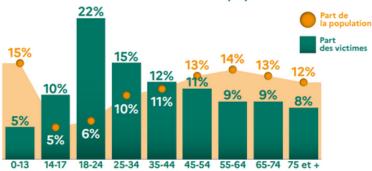
• Stupéfiants: 10%

Les personnes décédées :



Age des victimes

Part des victimes vis à vis de la population



Dans la Manche, les 18-24 ans ont le plus fort risque d'être victime d'un accident. Alors qu'ils ne représentent que 6 % de la population, les 18-24 ans constituent 22 % des victimes.

Alcool et conduite



CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.

Accidentalité:

L'alcool est responsable de <mark>30% de la mortalité routière</mark> en France (48% la nuit).

Dans la Manche, l'alcool est responsable de 26% des accidents mortels des 5 dernières années.

Le <mark>risque</mark> d'être responsable d'un accident mortel est <mark>multiplié par 17,8</mark> chez les conducteurs alcoolisés.

Réglementation et sanctions :

	Limite	Sanction	Sanction au-delà de 0.8g/l de sang
Permis probatoire, transports en commun, EAD	0,2g/l de sang (0,1mg/l d'air expiré)	Contravention : de 135 à 750 € d'amende	Délit : jusqu'à 4 500 € d'amende - 6 points
Conducteur titulaire	0,5g/l de sang (0,25mg/l d'air expiré)	- 6 points	

À ces sanctions s'ajoutent la possibilité d'immobilisation du véhicule, de suspension du permis de conduire ou d'obligation d'installation d'un EAD.

Le conducteur sous l'emprise de l'alcool n'est pas couvert par son assurance.



- ⟨✓) Organiser son retour de soirée en désignant "Sam"
- Souffler avant de reprendre le volant
- (Retenir un ami qui a bu

Stupéfiants et conduite

Accidentalité:

En France, 2 accidents mortels sur 10 impliquent un conducteur ayant consommé des drogues.

Dans la Manche, cela représente 1 accident mortel sur 10.

Risques:

La conduite sous l'emprise du cannabis multiplie par 1,65 le risque d'être responsable d'un accident mortel.

Le cocktail drogues/alcool multiplie par 29 le risque d'avoir un accident mortel



Sanctions:

6 points retirés du permis de conduire et :

- jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 4 500 € d'amende
- jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (accident corporel)
- jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende (accident mortel)
 (10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende si circonstance aggravante supplémentaire : stupéfiants + alcool ou stupéfiants + conduite sans permis).

Actualités:

En 2023, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la lutte contre la conduite après usage de stupéfiants et prévenir sa récidive en :

- systématisant la suppression administrative du permis de conduire à la suite de la constatation de l'infraction de conduite après usage de stupéfiants
- aggravant la perte de points en cas de condamnation pour conduite après usage de stupéfiants aggravée par un état alcoolique en la portant à 8 points.

Cette décision nécessite une évolution législative.

Vitesse

Accidentalité:

La vitesse est la première cause de mortalité routière en France.

Dans la Manche, 26% des accidents mortels sont dûs à une vitesse excessive.

<u>Risques:</u>

Plus la vitesse augmente :

- plus le champ visuel est réduit
- plus le <mark>choc</mark> est <mark>violent</mark> en cas d'accident

Sanctions:

Les amendes peuvent aller de 68 à 1 500 € et jusqu'à 6 points peuvent être retirés du permis de conduire.





Distances d'arrêt:



Actualités:

Depuis le 1er janvier 2024, les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h n'entraînent plus la réduction d'un point du permis de conduire.

Le téléphone au volant

Accidentalité:

En 2022 en France, 23 % des accidents corporels sont dûs à un défaut d'attention.



Risques:

L'usage du téléphone au volant multiplie par trois le risque d'accident. Lire un message en conduisant multiplie le risque d'accident par 23 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- distraction visuelle: le conducteur quitte la route des yeux
- distraction cognitive: le conducteur se concentre sur la conversation ou sur ce qu'il lit plutôt que sur la conduite
- distraction auditive: le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent le prévenir d'un éventuel danger
- distraction physique : le conducteur ne tient plus son volant à deux mains lorsqu'il compose un numéro, envoie un message ou tient son téléphone en main

Sanctions:

Amende forfaitaire de 135 € et retrait de 3 points du permis de conduire en cas :

- d'utilisation d'un téléphone portable tenu en main,
- de consultation ou manipulation de son téléphone
- de port à l'oreille d'un dispositif émettant du son (oreillette, casque, écouteur) : interdit pour tous les usagers de la route y compris les cyclistes et les trottinettistes (les kits intégrés dans les voitures ou les casques de motos restent autorisés, tout comme les sonotones).

La ceinture de sécurité

En France, en 2022, 355 personnes sont décédées alors qu'elles ne portaient pas, ou mal, leur ceinture de sécurité. Cela représente 24% des personnes tuées dans un véhicule.



28,8 % des conducteurs avouent qu'il leur arrive de ne pas la mettre en ville ou lors de courts trajets. Cependant, 75% des accidents mortels surviennent à proximité du domicile.

Au cours d'un choc à 50km/h :

- ne pas porter sa ceinture = faire une chute du 3e étage d'un immeuble.
- la poussée est telle qu'un enfant de 20kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas attaché.

Selon une récente étude européenne, <mark>70% des enfants sont mal attachés</mark> en voiture.

Sanctions:

Le conducteur est pénalement responsable de ses passagers s'ils sont mineurs. Il doit donc s'assurer que les enfants ont correctement bouclé leur ceinture.

Le conducteur est passible d'une amende de 4ème classe et du retrait de 3 points du permis de conduire.



CONSEILS

- La ceinture doit constamment rester bien tendue et ne pas être tordue
- La sangle basse doit pouvoir appuyer sur les os du bassin et non sur le ventre
- La ceinture doit être placée en diagonale sur l'épaule et non pas sur la base du cou ou sous le bras.

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL



Définition

Le risque routier professionnel (RRP) concerne à la fois les accidents de la route en trajet professionnel (mission) et en trajet domicile-travail.

Le RRP est la première cause de mortalité au travail.

Dans la Manche

Le RRP dans la Manche concerne principalement les trajets domicile-travail (77% des victimes de RRP entre 2017 et 2021).

40% des accidents mortels dans la Manche impliquent une victime en déplacement lié au travail.

Entre 2017 et 2021 cela représente 546 blessés et 18 tués.

Les outils de prévention

- Pour favoriser la sécurité de leurs salariés sur les routes, signature de la charte employeurs engagés
- Participation aux journées de la sécurité routière au travail
- Les actions de prévention sur les conduites à risque sont parfaitement adaptées à la lutte contre le RRP et notamment la vitesse et les distracteurs

On estime à 4 millions le nombre de jours d'arrêt de travail liés au risque routier professionnel chaque année.

- Coût pour le salarié : dommages corporels et psychiques
- Coût pour l'entreprise : perte de temps, de production, de marchés et conséquences judiciaires
- Coût pour la société : prise en charge des soins, des indemnités ...

Les piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes, motards... sont considérés comme des usagers vulnérables sur la route. En effet, ils ne disposent pas de carrosserie pour les protéger ce qui implique que les accidents dont ils sont

victimes sont souvent plus graves.

Les piétons

Accidentalité:

France, en 2022, les piétons représentaient 16 % de la mortalité routière avec 488 décès.

Entre 2018 et 2022, 28 piétons ont perdu la vie sur les routes de la Manche et 329 ont été blessés.



1 PIÉTON TUÉ SUR 2 A PLUS DE 65 ANS

Sanctions:

Le piéton est l'usager le plus protégé par le code de la route : il a toujours la priorité sur la chaussée.

Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton dès lors qu'il est engagé sur la chaussée ou manifeste l'intention de traverser.

Ne pas céder le passage à un piéton est une infraction entraînant la perte de 6 points sur le permis de conduire ainsi qu'une amende de 135 €.

Bien que prioritaires, les piétons ont des devoirs :

- traverser sur le passage pour piétons (s'il y en a un à moins de 50m)
- (1) lors de la traversée de la route, rester vigilant, ne pas prendre de risque : s'assurer qu'il n'y a aucun danger pour vous ou un autre usager de la route
- rester attentif : éviter l'usage du téléphone portable ou des écouteurs audio
- (voir rubrique dédiée)

Les cyclistes

Accidentalité:

En France en 2022, 245 cyclistes ont été tués sur la route.

Dans la Manche, entre 2018 et 2022, 7% des accidents impliquaient un cycliste et 10 sont décédés.

Le risque pour un cycliste d'être victime d'un accident est 3 fois plus élevé que pour un automobiliste. Le risque d'être gravement blessé, 16 fois plus élevé.

Sanctions:

Des amendes pouvant aller jusqu'à 135€ peuvent intervenir en cas de défaut d'éclairage, d'utilisation du téléphone, de port d'écouteurs, de circulation sur le trottoir, de non respect d'un feu rouge, stop ou sens interdit, de circulation sous l'emprise de l'alcool ...



Faire du vélo, c'est bon pour la santé, surtout quand on reste en vie :

- Vérifier l'état de son vélo avant de partir (freins, éclairage, sonnette...)
- Le casque est obligatoire pour les moins de 12 ans : porter un casque réduit de 70% la gravité des blessures à la tête lors d'un accident
- Étre concentré sur la conduite : ne pas utiliser de casque audio ou de téléphone
- Ne pas circuler dans les angles morts des bus et poids lourds



Les trottinettes électriques et EDPM

La catégorie des EDPM (engins de déplacement personnel motorisés) a intégré le code de la route en 2019. Elle regroupe les trottinettes électriques, monoroues, gyropodes et hoverboards.

Accidentalité:

En France en 2022, 34 trottinettistes ont perdu la vie.

Dans la Manche en 2022, on recense 24 accidents corporels impliquant un EDPM.

Sanctions:

Des amendes pouvant aller jusqu'à 135€ peuvent intervenir en cas de circulation sur voie interdite, débridage, non port d'équipement de visibilité si nécessaire, transport de passager ...



CONSEILS

- Vérifier l'état de sa trottinette (freins, éclairage, sonnette)
- Ne pas circuler à 2 sur une trottinette : c'est interdit et dangereux
- Ne pas utiliser de casque audio ou oreillettes
- Ne pas rester dans les angles morts des bus et poids lourds
- Ne pas circuler sur les trottoirs ou en dehors des agglomérations en l'absence de voie prévue à cet effet
- Lorsqu'une piste cyclable est mise à disposition, son utilisation est obligatoire

Une assurance de responsabilité civile est obligatoire.



Actualités:

Depuis le 1er septembre 2023, l'âge minimal pour conduire les engins de déplacement personnel motorisés est relevé de 12 à 14 ans. Cette mesure vise à éviter les accidents qui peuvent intervenir en raison de la très grande jeunesse et de la faible expérience d'un conducteur.

Les <mark>sanctions</mark> sont également <mark>durcies</mark>. Les amendes passent de 35 à 135€ dans les cas suivants :

- transport d'un passager sur la trottinette électrique
- conduite sur des voies interdites (voies rapides urbaines...)

La visibilité

Accidentalité:

En France en 2022, 48% des piétons tués le sont de nuit.



Dans la Manche sur les 10 dernières années 54% des usagers vulnérables tués de novembre à février l'ont été sur les heures de faible luminosité. Cela représente également 40% des blessés et 35% des accidents corporels.

Équipements obligatoires :

Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires :

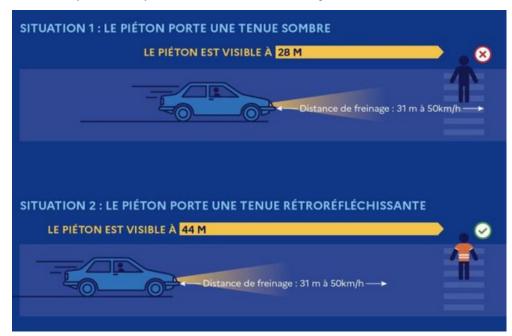
- Vélos : catadioptres rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et feu blanc à l'avant + gilet de haute visibilité obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante
- Trottinettes : feu blanc à l'avant, feu rouge à l'arrière, catadioptres arrières et latéraux + port du gilet rétro-réfléchissant obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.



CONSEILS

- Redoubler de vigilance par faible luminosité
- Augmenter les distances de sécurité, ralentir et anticiper
- Vérifier les éclairages, porter des accessoires rétroréfléchissants et privilégier les vêtements clairs

PIÉTONS, LA NUIT, NE SOYEZ PAS CELUI QUE L'ON N'AVAIT PAS VU



Les angles morts

Sur la route, les usagers vulnérables se retrouvent facilement hors du champ de vision du conducteur d'un véhicule, et notamment des véhicules lourds. En effet, ces derniers sont plus hauts que les autres. Cette élévation crée 4 angles morts :

- à l'avant, en-dessous du pare-brise
- sur les côtés du véhicule
- à l'arrière (sous la lunette arrière pour les bus et autocars)

Ces angles morts sont à l'origine d'accidents graves, parfois mortels.

Pour mieux s'en rendre compte, regardez cette vidéo :





DEUX-ROUES MOTORISÉS (2RM)

Les deux-roues motorisés regroupe une catégorie de véhicule assez large :

- les cyclomoteurs (50 cm3 maximum)
- motocyclettes légères
- motocyclettes lourdes (plus de 125 cm3)

Accidentalité

En 2022 en France, les 2RM sont impliqués dans 1 accident corporel sur 3 alors qu'il est estimé qu'ils ne représentent qu'environ 2% du trafic.

Dans la Manche, 25% des victimes d'accidents corporels circulent en 2RM.

Cyclos:

Idéal pour se déplacer en ville, les scooters et cyclomoteurs sont accessibles dès l'âge de 14 ans. Conduire un cyclomoteur comporte cependant des risques et l'accidentalité est très élevée. Ramené aux kilomètres parcourus, le risque d'être tué est 17 fois supérieur pour un cyclomotoriste que pour un automobiliste.

Motos:

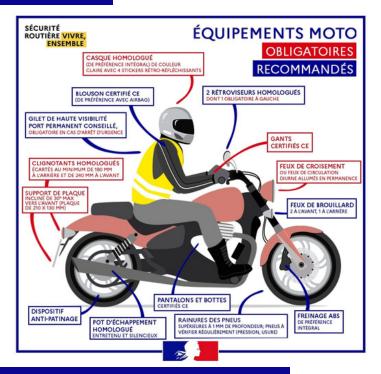
Le <mark>risque d'accident mortel à moto est 22 fois supérieur</mark> au risque d'accident mortel en voiture.

Dans une majorité d'accidents impliquant une moto, le conducteur du véhicule adverse déclare « je n'ai pas vu la moto ». Plus petit, situé dans les angles morts, le deux-roues motorisé est plus vulnérable et doit s'assurer d'être vu par les autres usagers.



DEUX-ROUES MOTORISÉS (2RM)

Équipement



La trajectoire de sécurité

Ce positionnement sur la route diminue les risques d'accident et améliore les sensations de conduite.

Depuis 2020, son enseignement est intégré à la formation, et sa connaissance vérifiée lors de l'examen du permis moto.

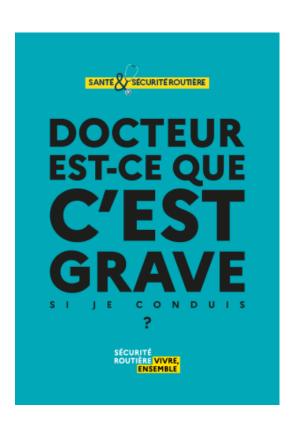
En résumé, la trajectoire c'est :

- ralentir à l'approche de la courbe ;
- se positionner à l'extérieur du virage ;
- porter son regard le plus loin possible ;
- se repositionner dans sa voie.

SANTÉ ET CONDUITE

Médicaments

La prise de médicament n'est pas un geste anodin. Conduire après avoir pris certains médicaments comporte des risques. En France, la part des accidents attribuables aux médicaments est certes inférieure à celles d'autres facteurs de risque (vitesse, alcool, drogues...), mais elle reste cependant significative et se situe entre 3 et 4%. Pour éviter tout danger, le bon réflexe est de demander conseil à son médecin ou son pharmacien.



Les boîtes des médicaments présentant un risque pour la conduite sont composés d'un pictogramme spécifique. Ils sont classés en trois catégories, selon le niveau de risque du médicament sur la conduite.







SANTÉ ET CONDUITE

Fatigue

Il faut bien distinguer fatigue et somnolence :

La fatigue, c'est la difficulté à rester concentré. Ses signes annonciateurs sont le picotement des yeux, le raidissement de la nuque, les douleurs de dos et le regard qui se fixe. Une solution : toutes les deux heures la pause s'impose!



La somnolence, c'est la difficulté à rester éveillé, avec le risque d'endormissement, quelle que soit la longueur du trajet. Elle se manifeste par des bâillements et des paupières lourdes. En outre, la somnolence entraîne des périodes de « micro-sommeils » (de 1 à 4 secondes) pouvant être extrêmement dangereuses pour la sécurité de tous. La pause alors ne suffit plus, la solution la plus efficace pour restaurer sa vigilance : s'arrêter dans un endroit sécurisé pour se reposer au moins un quart d'heure.

- 17 heures de veille active équivalent à 0,5g d'alcool dans le sang
- Le risque d'avoir un accident est 8 fois plus important lorsqu'on est somnolent
- Sur l'autoroute, 1 accident mortel sur 3 est associé à la somnolence

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC)

Les atouts de la conduite accompagnée

La conduite accompagnée permet d'acquérir de l'expérience au volant en toute confiance et sous le contrôle d'un accompagnateur, dans les conditions de circulation les plus variées possibles, avant le passage des épreuves pratiques et l'obtention du permis de conduire.

En 2017, l'AAC représente seulement 24,8 % de la totalité des permis délivrés.

Pourtant, cette formation « au long cours » réduit considérablement l'accidentalité chez les conducteurs novices et enregistre un meilleur taux de réussite à l'examen (75 % pour les candidats ayant suivi l'AAC contre 52 % pour les autres candidats).

Dans la Manche

Particularité de la Manche, la campagne de promotion de l'AAC est organisée depuis plus de 30 ans dans le département. Cette opération réalisée en partenariat avec l'association de promotion de l'AAC, le Crédit Mutuel et le Département, permet de sensibiliser, chaque année, plus de 3000 jeunes de 15 à 17 ans et d'offrir à 30 d'entre eux un financement de 800 € sur leur futur permis passé en AAC.

Actualités

Depuis 1er janvier 2024, l'âge de l'obtention de l'examen du permis de conduire a été abaissé à 17 ans au lieu de 18 ans.

Les candidats en conduite accompagnée ont désormais la possibilité de passer le permis à 17 ans.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'ÉCOLE

L'éducation à la sécurité routière fait l'objet d'un continuum éducatif :

De 3 à 11 ans	APER (attestation de première éducation à la route) enfant piéton, enfant rouleur, enfant passager		
De 6 à 11 ans	SRAV (savoir rouler à vélo) module facultatif de 10h permettant de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation pour l'entrée au collège		
Classe de 5e	Module vélo		
	ASSR1 (attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1)		
Classe de 3e	ASSR2 (attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2)		
Lycée et CFA	Demi-journée de sécurité routière obligatoire		



L'ASSR2 ou ASR est obligatoire pour la délivrance du permis de conduire pour les jeunes de moins de 21 ans.

Actualités:

Le Comité interministériel de 2023 prévoit les mesure suivantes :

- Module de formation au collège, pendant le temps scolaire pour renforcer l'enseignement du « Savoir rouler à vélo ».
 Un module sera ajouté à l'ASSR1 pour la validation de ces compétences.
- Renforcement de l'ASSR2 pour en faire un précode de la route :
 - accentuer les actions d'éducation routière en milieu scolaire qui préparent au passage de l'ASSR2 pour donner des solides connaissances de base des règles de circulation
 - relever le seuil d'admission à l'ASSR2 en passant de 10 à 14 le nombre de bonnes réponses à obtenir

LES RADARS

La politique nationale

Où sont implantés les radars?

Les radars sont implantés sur des sites où le nombre d'accidents corporels est supérieur à la moyenne, où le trafic et les excès de vitesse sont importants.

Depuis 2018, la carte officielle des radars est accessible sur le site internet de la sécurité routière : www.radars.securite-routiere.gouv.fr

Où va l'argent des radars?

Les amendes des radars automatiques ont généré <mark>928 millions €</mark> en France en 2022 :

- 78 % sont affectés à la lutte contre l'insécurité routière
- 22% sont reversés au titre du désendettement de l'État

Le coût du vandalisme est estimé entre 10 et 36 millions € par an.

Actualités:

De nouveaux radars vont être déployés prochainement : les radars urbains (excès de vitesse et franchissement de feux rouge).

Par ailleurs, les collectivités territoriales vont pouvoir installer des radars sur la voirie qu'elles gèrent (sur avis du préfet).



Les radars dans la Manche

25 radars fixes et mobiles sont déployés dans le département de la Manche. Viennent s'ajouter à ces dispositifs les voitures radars qui parcourent en moyenne 27 000 km par mois ainsi que 4 radars de franchissement de feu tricolore.

RESSOURCES

Pour approfondir les sujets abordés dans ce memento, vous pouvez consulter les sites suivants :



Site officiel de la sécurité routière

www.securite-routiere.gouv.fr (conseils de prévention, actualités, infolettre ...)



Les lettres nationales d'informations (infolettres)

(actualités de la sécurité routière en France) https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/infolettres



Site des services de l'État dans la Manche

Section sécurité routière (bilans d'accidentalité, matériel, politique locale, PDASR...) www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-Routiere-Transports-et-Deplacements/Securite-routiere



Site de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

(bilans d'accidentalité, statistiques, études...) www.onisr.securite-routiere.gouv.fr



Site de canope

(ressources éducatives) www.reseau-canope.fr



CONTACT

Unité sécurité routière ddtm-csr@manche.gouv.fr 02 33 06 38 37













